



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1595

Approbation d'une convention de prêt d'exposition établie entre la Ville de Lyon - CHRD et les éditions Lombard à l'occasion de l'exposition "Les enfants de la résistance"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1595 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET D'EXPOSITION ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON - CHRD ET LES EDITIONS LOMBARD A L'OCCASION DE L'EXPOSITION "LES ENFANTS DE LA RESISTANCE" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Lancée en 2015 par les éditions du Lombard, la série Les enfants de la Résistance compte désormais 7 volumes d'une bande dessinée mettant en scène les aventures de trois enfants d'un village français, bien décidés à lutter malgré leur jeune âge contre l'occupant nazi.

Sous la plume des auteurs Benoît Ers et Vincent Dugomier, la complexité de la période de la Seconde Guerre mondiale devient accessible à de jeunes lecteurs à partir de 9 ans.

Cette bande dessinée a connu un incroyable succès en librairie ou en bibliothèque et se trouve largement utilisée à des fins pédagogiques par les enseignants du primaire.

Pour aller plus loin, les éditions du Lombard ont conçu une exposition sur panneaux qui peut être empruntée par les institutions culturelles.

Le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation (CHRD), qui propose une programmation jeune public tout au long de l'année à travers des lectures, ateliers, visites adaptées ou encore parcours-jeux a souhaité poursuivre l'expérience initiée en octobre 2021, avec la présentation de l'exposition « Spirou, une enfance sous l'occupation » et souhaite donc emprunter cette exposition pour une présentation dans ses murs du 30 mars 2022 au 15 septembre 2022.

La présentation des panneaux sera complétée par celle de collections du musée, en particulier des dessins d'enfants des années 1940.

Un programme d'activités sera également proposé au jeune public sur le temps scolaires et hors temps scolaire.

Le prêt de l'exposition est consenti à titre gracieux par les éditions du Lombard.

Les transports, montage et assurance restant à la charge du CHRD.

La convention annexée au présent rapport formalise les conditions de ce prêt.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention établie entre la Ville de Lyon - CHRD et les éditions du Lombard pour le prêt de l'exposition les enfants de la Résistance est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 3- Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget 2022 du CHRD, programme EXPOCH, Opération ENFRECH

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET